

AFFAIRE No 1

ZAC II DES PATATES A DURAND - DEMANDE DE SUBVENTION DU FONDS
D'AMENAGEMENT URBAIN (F.A.U.) POUR LA RESORPTION DU BIDONVILLE DES
PATATES A DURAND

(Madame BRUNIQUET P. quitte la salle)

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de l'aménagement de la zone des Patates à Durand, la Commune de Saint-Denis a entrepris la résorption d'un des plus importants bidonvilles de la ville, par le biais de la S.E.D.R.E..

Pour parvenir à la résorption de ce bidonville, il est prévu de reloger sur place les familles qui le souhaiteraient, tout en assurant une diversification sociale tendant à intégrer et à ouvrir ce quartier vers d'autres secteurs environnants déjà équipés de la ville.

Pour ce faire, il a été élaboré un programme de logements qui consiste en :

- 115 logements très sociaux,
- 86 logements sociaux,
- 55 logements de moyen standing,
- 11 parcelles individuelles.

Il s'agit également de favoriser le développement économique de ce quartier : 61 parcelles seront réservées à des activités industrielles et commerciales.

Le bilan prévisionnel de l'opération s'établit comme suit :

.../...

D E P E N S E S		R E C E T T E S	
ETUDES	375 000,00		
FONCIER			
. Terrains	5 738 000,00		
. Indemnités	1 612 000,00	LTS / 115 x 44 000	5 060 000,00
. Bureau Foncier	90 000,00		
. Frais annexes	280 000,00		

	7 720 000,00		
TRAVAUX TERTIAIRES			
. 115 LTS indivi-	4 100 000,00	LSU semi-collectifs	3 612 000,00
. 86 LSU semi-	2 700 000,00	86 x 42 000	
. 85 peu aidés	2 200 000,00		
. collectifs	2 200 000,00		
	-----	LOGEMENTS COLLECTIFS	
	9 000 000,00	85 x 57 040	4 848 000,00
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL			
. Aide au relo-	83 400,00		
. gement provisoire	83 400,00		
. Aide au loyer	1 891 500,00		
. Aide au déména-	130 500,00	PARCELLES D'HABITATION	1 320 000,00
. gement	130 500,00	11 parc. x 120 000	
. Action socio-	864 000,00		
. éducative	864 000,00		

	2 969 000,00		
FRAIS FINANCIERS		PARCELLES POUR COMMERCE	207 000,00
Moyen et court termes	1 000 000,00		
FRAIS GENERAUX	750 000,00		

TOTAL DES DEPENSES	21 791 000,00	TOTAL DES RECETTES	15 047 000,00
	-----		-----

DEFICIT DE L'OPERATION 6 744 000

.../...

Le déficit prévisionnel pourrait être couvert par une subvention du Fonds d'Aménagement Urbain.

Je vous demande votre avis sur cette affaire et de bien vouloir m'autoriser à solliciter du F. A. U. une subvention de 6 744 000 FF couvrant le déficit prévisionnel de l'opération, ainsi qu'à signer une convention entre la Commune, l'Etat et la S.E.D.R.E., concessionnaire de la Z.A.C. à qui sera versée la subvention.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DE L'AVIS DES COMMISSIONS

Travaux Publics, Logement et Cadre de Vie,
Finances et Programmation

Avis très favorable. Les Commissions notent à cet effet que l'obtention de cette subvention devrait permettre à la ZAC II des Patates à Durand d'évoluer dans de meilleures conditions.

M. ANNETTE : Si on présente ce dossier, Monsieur le Maire, c'est que, sans doute, on a quelque assurance sur l'obtention de la subvention.

LE MAIRE : Effectivement, nous avons quelque assurance à ce propos.

M. GERARD M. : Oui. Lorsque Monsieur DAUGE est venu à la Réunion, nous l'avons saisi de ce problème. Monsieur DAUGE est Directeur du Service Technique de l'Urbanisme. Il s'est rendu sur le terrain et s'est montré très intéressé par cette opération ; il nous a promis alors de faire le maximum. Dans la rigueur actuelle, cette somme de 6 744 000 Francs est assez inespérée, compte tenu de la hauteur des fonds du F.A.U. pour les Départements d'Outre-Mer. Nous avons quasiment la garantie que ces fonds nous seront attribués. Mais il faut que le dossier soit à Paris avant le 12 novembre prochain. C'est donc assez urgent.

M. ANNETTE : C'est le contraire du désengagement, cela !...

M. GERARD M. : Pour une fois, oui.

LE MAIRE : Nous sommes les premiers surpris.

M. GERARD M. : Cela a malgré tout demandé beaucoup de force de persuasion exercée sur Monsieur DAUGE, qui est d'ailleurs un homme très intelligent et compréhensif.

.../...

M. ANNETTE : Comme tant d'autres !... Je crois que c'est une bonne chose.

M. GERARD M. : Nous sommes, pour une fois, tombés sur un socialiste intelligent.

M. GERARD G. : Sur le socialiste intelligent !...

M. ANNETTE : Soit, vous dites vous aussi des vérités.

LE MAIRE : Je mets aux voix.

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

---o-o-oOo-o-o---

Reçu à la Préfecture
le 06/11/1984